

Rapport d'activité

2025



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

Action des chrétiens pour un monde sans torture ni peine de mort
Aktion der Christen für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Azione dei cristiani per un mondo senza tortura né pena di morte

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2025 a été marquée par l'engagement de notre association dans l'élaboration d'une norme pénale spécifique en Suisse pour sanctionner la torture. Comme vous le savez, sans cette norme, notre pays ne peut espérer mettre complètement en œuvre la Convention de l'ONU contre la torture. Du côté de la société civile, l'ACAT-Suisse est la cheville ouvrière de ce dossier. Elle continuera de jouer ce rôle, en fournissant faits et arguments aux parlementaires et aux médias.

La brutalisation qui caractérise le monde actuel ne fait que renforcer l'importance du combat pour le respect de la dignité humaine, et pour la fraternité et la justice qui, seules, peuvent le garantir. Le portrait contrasté des résultats de nos actions, dressé dans ce rapport, témoigne de l'âpreté de la situation.

Conscient des enjeux, le Comité a élaboré un plan pour les années 2026-2030, en vue d'améliorer encore le travail de l'ACAT-Suisse en faveur d'un monde sans torture ni peine de mort. Disons-le tout de suite, il faut du courage pour envisager l'avenir. Et des moyens. Merci de votre soutien.



Sylvain Fattebert, président



IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse
(Action des chrétiens pour
l'abolition de la torture)
Speichergasse 29
CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44
www.acat.ch
info@acat.ch

Rédaction Etienne Cottier,
Katleen De Beukeleer,
Sylvain Fattebert, Bettina
Ryser Ndeye, Yvette Spicher
Traduction Alexandrine
Bieri; ACAT-Suisse

Images Sauf mention
spécifique: ACAT-Suisse
Images page de couverture
(de gauche à droite, de haut
en bas): Pixabay; Unsplash;
European Saudi Organiza-
tion for Human Rights
(Portrait: Abdullah Al-Derazi,
† 2025); Pixabay; SOHRAM;
free_sharifeh_mohammadi,
Instagram (Portrait: Sharifeh
Mohammadi); EMINED;
Unsplash

Symboles p. 16
Makyyz / Freepik
Concept graphique Katleen
De Beukeleer
Imprimerie Funke
Lettershop AG, Zollikofen
Tirage 1800 en allemand,
1200 en français

COMITÉ ET SECRÉTARIAT (au 31.12.2025)

Comité (travail bénévole à raison d'environ 1000 heures par an)

Sylvain Fattebert (Bienne): présidence; recherche de fonds; ressources humaines
Markus Vögtli (Prêles): vice-présidence
Michael Steck (Lausanne): finances
Anaël Jambers (Gümligen): conseil
Ueli Burkhalter (Dotzigen): relations avec les Églises
Reto Gmünder (Bienne): FIACAT; relations avec les Églises

Secrétariat (240 %)

Bettina Ryser Ndeye: direction; ressources humaines; recherche de fonds ● b.ryser@acat.ch
Etienne Cottier: plaidoyer; dossiers juridiques ● e.cottier@acat.ch
Katleen De Beukeleer: communication; actions ● k.debeukeleer@acat.ch
Yvette Spicher: administration; comptabilité ● y.spicher@acat.ch

Nos activités

Pour un monde sans torture ni peine de mort

«Prôner la peine de mort, c'est inciter les autres à lapider pour nous et croire que nos mains resteront propres.»



Areli Escobar, condamné à mort au Texas, États-Unis

La mission de l'ACAT-Suisse se décline sur cinq axes d'intervention:

1

Actions de soutien

Nous mobilisons nos membres et toute personne engagée pour faire entendre la voix des victimes et exiger le respect de leurs droits fondamentaux.

2

Activités de plaidoyer

Nous dialoguons avec les autorités, plaidons pour des pratiques respectueuses des droits humains et négocions des solutions adaptées aux besoins des victimes.

3

Sensibilisation

Nous sensibilisons le public aux réalités de la torture, de la peine de mort et des disparitions forcées.

4

Aide directe

Nous soutenons financièrement nos partenaires de projet, SOHRAM en Turquie et EMINED au Cameroun, qui offrent respectivement un soutien thérapeutique aux victimes de torture et une assistance juridique aux mineurs en détention.

5

Appel à la prière

Nous donnons une place centrale à la solidarité avec les personnes concernées à travers la prière, la méditation et des messages personnels.

ACTIONS DE SOUTIEN: APPELS URGENTS ET ACTIONS THÉMATIQUES EN 2025

Améliorer ensemble les destinées

LES ACTIONS DE 2025 EN CHIFFRES

En 2025, l'ACAT-Suisse a poursuivi son engagement en faveur des personnes victimes de torture, de détention arbitraire et de violations graves des droits humains.

Au total, l'ACAT-Suisse a conduit **7 appels urgents, 4 interventions du Secrétariat et 4 actions thématiques**, dont deux accompagnées d'appels à signature. Il s'agissait de l'action du Vendredi saint concernant la Côte d'Ivoire, axée sur les détentions provisoires abusives, et de celle de la Journée des droits de l'homme (10 décembre) en Suisse, visant à alerter les consommatrices et consommateurs sur le soupçon que, contrairement aux déclarations d'origine, les produits à base de tomates pouvaient provenir du travail forcé pratiqué au Turkestan oriental, en Chine («Xinjiang» en chinois). La Nuit des Veilleurs a mobilisé les membres et sympathisant·e·s, qui ont exprimé leur solidarité par la prière et l'envoi de messages personnels à **8 victimes de violations des droits humains**.

Par ces actions, l'ACAT-Suisse est intervenue dans **17 pays, en faveur de 12 personnes nommément citées et pour dénoncer 7 situations structurelles liées à son mandat**, telles que la détention à Guantánamo, les droits des femmes en Afghanistan, le droit à la réhabilitation en Catalogne ou l'interdiction de la torture en Géorgie.

13 
développements
positifs

LE SUIVI DE NOS ACTIONS EN 2025

Les actions menées en 2025, ainsi que le suivi d'interventions engagées les années précédentes, ont donné lieu à des évolutions contrastées.

L'ACAT-Suisse a observé **13 évolutions favorables** dans des cas pour lesquels elle est intervenue. Nous relèverons en particulier ceux-ci:



- Le défenseur des droits humains sud-soudanais Morris Mabior Awikjok Bak, les opposants bélarussiens Sergueï Tikhanovski (photo), Maria Kalesnikava et Ales Bialiatski, ainsi que le militant qatari Abdullah Ibhais ont été libérés après de longues périodes de détention arbitraire.
- En Iran, la peine de mort prononcée contre la défenseuse des droits humains Sharifeh Mohammadi (photo) a été commuée en peine de prison, écartant le risque d'une exécution imminente.



Ces évolutions favorables ne doivent toutefois pas masquer l'existence de **17 développements négatifs**, notamment:

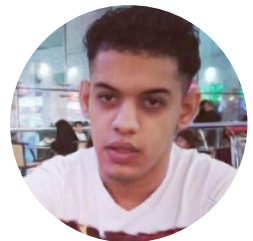
- En Arabie saoudite, Jalal Labad (photo) et Abdullah Al-Derazi ont été exécutés pour des actes qu'ils auraient commis alors qu'ils étaient mineurs, à l'issue de procès manifestement inéquitables fondés sur des aveux extorqués sous la torture.
- En Iran, la répression s'est poursuivie contre les voix critiques, notamment à travers la condamnation de l'avocat Mohammad Reza Faghihi à une peine de cinq ans de prison assortie d'interdictions professionnelles et civiles.
- En Chine, la journaliste citoyenne Zhang Zhan a été condamnée à quatre années de prison supplémentaires.
- Au Chili, il est à supposer que la défenseuse mapuche Julia Chuñil (photo), disparue depuis novembre 2024, a été assassinée.
- En Côte d'Ivoire, le Parlement a adopté une législation restreignant considérablement la marge de manœuvre des organisations de la société civile.
- Aux États-Unis et en Israël, des initiatives politiques visant à réintroduire ou étendre le recours à la peine de mort ont été déposées.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte mondial marqué par la montée en puissance de régimes illibéraux et un recul du respect du droit international des droits humains.



17

développements
négatifs



ACTIVITÉS DE PLAIDOYER EN 2025

Nommer l'injustice, exercer une pression

INCRIMINATION DE LA TORTURE EN SUISSE: UNE ÉTAPE DÉCISIVE FRANCHIE DANS UN PROCESSUS ENCORE FRAGILE

Que sont les activités de plaidoyer?

L'ACAT-Suisse se fait l'avocate des personnes qui subissent la torture ou une disparition forcée ou qui risquent la peine de mort.

L'ACAT-Suisse plaide pour que les pays respectent leurs engagements en matière de libertés fondamentales et de droits humains. Elle intervient auprès des gouvernements, des institutions internationales et des acteurs économiques.

En 2025, le processus législatif visant à introduire une infraction spécifique de torture dans le code pénal suisse a franchi une étape déterminante, dans un contexte politique et institutionnel difficile. L'ACAT-Suisse a intensifié son travail de coordination et de plaidoyer en soutien à l'initiative parlementaire fédérale déposée en 2020.

Avec d'autres organisations, l'ACAT-Suisse a analysé l'avant-projet de loi mis en consultation par la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N). En avril 2025, elle a déposé un avis synthétique et une prise de position détaillée comprenant des propositions de formulation législative.

Face aux réserves exprimées par de nombreux cantons et au risque réel de voir l'initiative classée, l'ACAT-Suisse a renforcé son action de plaidoyer auprès des médias et des milieux politiques. En collaboration avec plusieurs ONG partenaires,



Extraits de la vidéo explicative «Inscrire la torture dans le code pénal suisse»

elle a publié un communiqué de presse en amont de la séance décisive de la CAJ-N. Elle y a joint un argumentaire en plusieurs volets que la presse suisse et étrangère a largement diffusé.

À l'issue d'un vote serré (12 voix contre 9), la CAJ-N a décidé, le 30 octobre 2025, de poursuivre les travaux législatifs. À 19 voix contre 0, la commission s'est en outre prononcée en faveur de la variante la plus ambitieuse de l'avant-projet, permettant d'imputer des actes de torture non seulement à des agents de l'État, mais aussi à des particuliers. Cette option, soutenue par l'ACAT-Suisse, répond mieux aux exigences de la Convention des Nations unies contre la torture et permet aux autorités de sanctionner également les formes les plus graves de violence et de coercition dans un contexte privé.

Le projet a été renvoyé à l'administration fédérale pour l'élaboration d'une nouvelle version du texte en concertation avec les cantons. Si le processus demeure fragile, l'année 2025 a permis d'éviter l'abandon du projet et de franchir une étape intermédiaire essentielle.

VIOLATIONS GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE À GAZA

Le 23 mai 2025, l'ACAT-Suisse a adressé un courrier au conseiller fédéral Ignazio Cassis afin de demander un engagement plus ferme de la Suisse face aux violations graves du droit international humanitaire commises dans la bande de Gaza. Elle y appelait la Suisse à cosigner la déclaration conjointe des États donateurs sur l'aide humanitaire à Gaza, dénonçant la militarisation de la distribution de l'aide, contraire aux principes consacrés par les Conventions de Genève.

Le 20 juin 2025, le Département fédéral des affaires étrangères a répondu à ce courrier en réaffirmant l'attachement de la Suisse au droit international humanitaire et à l'accès à l'aide humanitaire, sans toutefois annoncer de position claire ni de mesures concrètes supplémentaires.

Face à l'aggravation de la situation durant l'été, marquée notamment par une intensification des opérations militaires et des risques accrus pour l'accès à l'aide humanitaire, l'ACAT-Suisse a adressé, le 11 septembre 2025, un second courrier au Conseil fédéral, appelant à une clarification de la position suisse et à une condamnation plus ferme des violations du droit international humanitaire. Le Conseil fédéral n'y a pas répondu.

DEMANDES INDIVIDUELLES: ACCOMPAGNEMENT ET TRIAGE

En 2025, l'ACAT-Suisse est intervenue de manière ciblée pour apporter un soutien juridique individuel dans plusieurs situations particulières.

Une ressortissante de la République démocratique du Congo, accompagnée par l'ACAT-Suisse depuis 2020 dans le cadre de sa procédure d'asile, a obtenu une autorisation de séjour après plusieurs années d'incertitude.

L'ACAT-Suisse est également intervenue en appui d'un ressortissant érythréen dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif fédéral contre un refus de permis B. Sur la base du recours déposé en 2024, le tribunal a estimé que la cause n'était pas dépourvue de chances de succès et a accordé l'assistance judiciaire gratuite. La procédure demeurait pendante en 2025; une autorisation d'exercer une activité lucrative a toutefois été accordée dans l'intervalle.

Par ailleurs, l'ACAT-Suisse est intervenue dans deux autres situations similaires, non communicables à ce stade. Lorsque ses ressources ne permettent pas un suivi approfondi, le Secrétariat oriente les personnes concernées vers des structures spécialisées. En 2025, une douzaine de personnes ont ainsi été réorientées vers des organisations partenaires ou ont bénéficié de conseils juridiques ponctuels.

Nous nous engageons pour le développement des instruments de droit international visant à prévenir la torture, la peine de mort et les disparitions forcées. Nous demandons aux États qu'ils ratifient ces instruments et qu'ils les transposent en droit national. Nous exigeons qu'ils respectent leurs obligations moyennant des pratiques adaptées.

SENSIBILISATION EN 2025

L'ACAT-Suisse informe et sensibilise

Les membres, le Comité et le Secrétariat de l'ACAT-Suisse informent le public sur la problématique de la torture, de la peine de mort et des disparitions forcées. En 2025, notre organisation recense:

Près de **50 actions de sensibilisation**: discussions et événements, réunions de prière, récoltes de signatures, distribution de brochures et de matériel d'information

6 éditions du **magazine** «Agir avec l'ACAT», contenant des informations sur **27** affaires dans lesquelles nous étions préalablement intervenus

3 interviews de spécialistes et de personnes directement concernées par la torture, la peine de mort ou les disparitions forcées

8 documents et vidéos d'approfondissement sur nos actions

1 information sur SOHRAM, notre partenaire de projet en Turquie, dans le cadre de notre **collecte d'automne** pour le fonds SOHRAM (cf. page 11)

Nos publications paraissent en **2 langues** (français, allemand)

Env. **15 publications dans les médias** sur nos activités

77 posts, y c. des annonces publicitaires sur les **réseaux sociaux**

Portée totale sur Facebook, Instagram et Youtube: env. **27 000** personnes

AIDE DIRECTE EN TURQUIE

Psychothérapie pour les personnes torturées

SOHRAM, notre partenaire de projet à Diyarbakir, en Turquie, soutient des victimes de torture et de guerre en leur offrant une aide sociale et des moyens de se réinsérer. Nous soutenons financièrement SOHRAM pour l'assistance juridique et psychologique aux victimes de violence étatique.



L'équipe de SOHRAM

L'organisation SOHRAM s'engage depuis l'an 2000 pour les victimes de torture, de guerre, de déplacements et de violences dans la région de Diyarbakir, au sud-est de la Turquie. Sous la direction de Yavuz Binbay, SOHRAM est devenue en 25 ans une institution importante pour les victimes particulièrement vulnérables. Des milliers de personnes ont obtenu des conseils juridiques, un traitement psychothérapeutique et médical, du soutien scolaire ainsi qu'une aide matérielle. Depuis la création de l'organisation, plus de 4000 femmes, hommes et enfants traumatisés ont été pris en charge.

Le programme thérapeutique de SOHRAM est le seul de la région qui propose une aide psychothérapeutique gratuite dans plusieurs langues.

En 2025, presque **100 personnes** âgées de 14 à 74 ans ont **bénéficié d'une thérapie individuelle**. SOHRAM a également pris en charge, pour ces personnes, les frais liés aux médicaments, aux examens médicaux, aux analyses, aux déplacements et aux prises en charge continues. Une assistante sociale a accompagné les traitements, soutenu la recherche d'un emploi et favorisé la réinsertion sociale. Plusieurs centaines d'autres personnes ont bénéficié d'entretiens de conseil, de séances d'information et d'activités créatrices. En 2025, deux avocats et une avocate bénévoles ont offert une assistance juridique à 16 personnes.

En 2025, l'ACAT-Suisse a soutenu l'offre thérapeutique de SOHRAM à hauteur de 8000 francs prélevés sur le fonds affecté. Ce fonds a été réapprovisionné par la collecte d'automne et d'autres contributions pour un total d'environ 17 000 francs. Cela permettra à l'ACAT-Suisse de poursuivre, dans la même mesure, le financement du travail thérapeutique de SOHRAM pendant les deux prochaines années. Un grand merci à toutes les donatrices et à tous les donateurs!



«Notre objectif est que les victimes de torture et d'autres formes de violence retrouvent force et espoir, afin qu'elles puissent un jour retourner dans leur pays – comme nous l'avons fait avec succès pour plusieurs familles syriennes.»

Yavuz Binbay, fondateur et directeur de SOHRAM

AIDE DIRECTE AU CAMEROUN

Un avocat pour les mineurs incarcérés

Notre partenaire de projet EMINED accompagne les mineurs dans la prison de Kondengui à Yaoundé, au Cameroun. L'ACAT-Suisse en finance l'assistance juridique.

Dans une situation politique tendue, EMINED a poursuivi en 2025 l'accompagnement des détenus mineurs. Avant les élections présidentielles d'octobre, les autorités ont fortement limité l'accès à la prison centrale de la capitale, même pour notre organisation partenaire. **Lors de débordements survenus après les élections, de nombreux jeunes ont été arrêtés, ce qui a temporairement doublé le nombre de détenus dans le quartier des mineurs déjà surpeuplé.** Depuis lors, l'occupation carcérale est en légère baisse, mais reste encore supérieure à la moyenne pluriannuelle.

Les collaboratrices et les bénévoles d'EMINED ont fait face à ces conditions difficiles et continué à conseiller et à accompagner les jeunes selon leurs possibilités. EMINED a également pu organiser à nouveau la traditionnelle fête de Noël en offrant un repas copieux.

L'avocat avec lequel EMINED collabore depuis de nombreuses années a **représenté en justice 40 jeunes** pour le compte d'EMINED, comme en 2024. Les poursuites contre 4 d'entre eux ont été abandonnées; 17 autres ont été condamnés à une peine d'emprisonnement (et pour la plupart aussi à une amende), mais ils sont désormais en liberté; 19 autres purgent encore leur peine.

En 2025, l'ACAT-Suisse a soutenu cette aide juridique pour un montant de 8833 francs prélevés sur le fonds EMINED. Grâce à une collecte de dons effectuée à l'occasion d'un mariage, plus de 5700 francs ont été versés à EMINED en décembre 2025. Cela permettra de porter une aide juridique en 2026 à plus de 60 jeunes (au lieu de 40 les années précédentes). Compte tenu du taux d'occupation carcérale élevé, cette aide représente un avantage considérable pour les jeunes concernés.

Le personnel et les bénévoles d'EMINED soutiennent les jeunes détenus dans leur situation difficile avec beaucoup de motivation et d'empathie.

À toi qui défends ton droit
dans le dédale de la toile tissée par les procédures
À toi pour qui l'attente est devenue la seule nourriture
À toi qui as soif de valeurs plus humaines
À toi qui trébuches sur les balbutiements de tes ailes brisées
À toi que l'espoir n'a pas quitté:
Puisses-tu vivre, voler et tourbillonner
dans un monde plus juste.

Extrait du poème «En vol...» de Caren,
apport spirituel pour l'action du Vendredi saint 2025

ACAT à l'international

ACAT: un réseau engagé

Détention préventive abusive et peine de mort

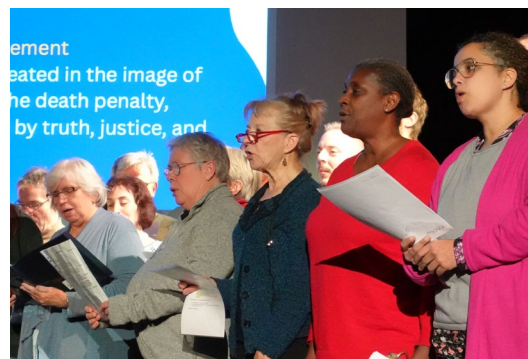
Il existe 29 ACAT nationales, dont une bonne moitié dans des pays africains. L'un des axes prioritaires du travail en Afrique est la lutte contre la détention préventive abusive, qui s'accompagne inévitablement de mauvais traitements et de torture. Ce n'est pas une tâche facile: en Côte d'Ivoire, par exemple, le gouvernement tente de limiter la capacité d'action de la société civile. L'ACAT-Suisse a soutenu son organisation sœur en Côte d'Ivoire par le biais d'une pétition visant à inciter le gouvernement à revoir sa position, mais sans grand succès jusqu'à présent (action du Vendredi saint 2025).

L'abolition de la peine de mort est un autre axe prioritaire en Afrique. Les efforts de la FIACAT (Fédération internationale des ACAT), des ACAT et de leurs partenaires ont déjà conduit à l'abolition de la peine de mort au Bénin, à Madagascar, au Congo, au Tchad, en République centrafricaine, au Ghana et au Burkina Faso. Fin 2025, le Burkina Faso a toutefois réintroduit la peine de mort – le travail de plaidoyer de l'ACAT-Burkina Faso se poursuit.

ACAT-Luxembourg: dynamique et dans l'air du temps

En Europe, 10 ACAT sont actives. Au Luxembourg, le plus petit pays du réseau, l'ACAT a pris un essor réjouissant. Elle est portée par de nombreux bénévoles qui organisent chaque année des dizaines d'événements. Les questions relatives aux droits humains sont souvent abordées à travers des activités culturelles. Les bénévoles sont principalement des jeunes immigrés. Ils définissent les thèmes des campagnes et des activités en fonction de leurs propres expériences en matière de violations des droits humains dans leur pays d'origine. Le thème de la discrimination, auquel de nombreux jeunes sont sensibles, est un fil rouge dans le travail de l'ACAT-Luxembourg. L'organisation est également un interlocuteur très sollicité par les écoles. En décembre 2025, l'ACAT-Luxembourg a fêté ses 40 ans d'existence.

La chorale «Songs of Praise», l'un des programmes de l'ACAT-Luxembourg



Finances

Les comptes annuels 2025

Compte tenu des recettes en baisse constante, le Comité a décidé de prendre le taureau par les cornes et de s'atteler à la **levée de fonds** de manière offensive. Dans ce but, il a débloqué 20 000 francs provenant d'une provision pour que le Secrétariat puisse consacrer un taux de 10% à la recherche de fonds. L'espoir que cet investissement paie déjà durant l'année sous revue ne s'est malheureusement pas réalisé.

Les demandes faites aux Églises cantonales n'ont pas généré les **recettes** escomptées. Contrairement à l'année précédente, aucun produit provenant de legs ou de successions n'a été enregistré, ce qui signifie que le produit non affecté a été inférieur de près de 35 500 francs au budget de 2025 (établi en 2024) et de plus de 4000 francs au produit de l'année précédente.

Concernant les **dépenses**, les dépassements budgétaires se situent au niveau des charges de personnel pour la levée de fonds (environ +10 000 francs) et au niveau des amortissements (environ +6700 francs). Les dépenses pour les buts ACAT et pour les autres charges respectent presque exactement les limites du budget.

Les comptes annuels 2025 clôturent sur une **perte totale de 50 522.22 francs**. Sur cette somme, 7664.80 francs sont imputés à la provision pour la recherche de fonds.

La levée de fonds sera intensifiée en 2026. Pour le dépôt de demandes auprès de fondations, l'ACAT a fait appel à une spécialiste expérimentée.

- La présentation des comptes respecte les exigences de Swiss GAAP (RPC fondamentales et RPC 21) et de la Zewo.
- Le rapport détaillé des comptes annuels 2025 et son annexe sont disponibles sur le site internet www.acat.ch ou peuvent être obtenus sur demande au Secrétariat de l'ACAT-Suisse.

Compte d'exploitation**2025****2024**

CHF

CHF

| | | | | |
|---|-------------------|--------|-------------------|--------|
| Produits non affectés | 340'552.09 | | 344'599.28 | |
| Produits affectés (fonds) | 23'431.41 | | 15'219.10 | |
| Total des produits | 363'983.50 | 87.9% | 359'818.38 | 92.5% |
| Charges de projets & buts ACAT | 285'859.41 | 69.1% | 271'857.80 | 69.9% |
| Charges d'administration | 86'448.30 | 20.9% | 86'279.64 | 22.2% |
| Charges de recherche de fonds | 41'660.33 | 10.1% | 30'780.66 | 7.9% |
| Total des charges | 413'968.05 | 100.0% | 388'918.10 | 100.0% |
| Résultat d'exploitation | -49'984.55 | -12.1% | -29'099.72 | -7.5% |
| Résultat financier | -512.15 | | -496.93 | |
| Produits extraordinaires | 792.30 | | 0.00 | |
| Résultat avant variation des fonds | -49'704.40 | -12.0% | -29'596.65 | -7.6% |
| Variation du capital des fonds | -817.82 | | 1'719.50 | |
| Résultat annuel avant allocations au capital de l'organisation | -50'522.22 | -12.2% | -27'877.15 | -7.2% |

Bilan au 31 décembre**2025****2024**

CHF

CHF

| | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|--|-------------------|--|
| Liquidités | 214'526.24 | | 252'211.14 | |
| Autres créances à court terme | 0.00 | | 0.00 | |
| Actifs de régularisation | 15'055.79 | | 15'096.80 | |
| Total actifs circulants | 229'582.03 | | 267'307.94 | |
| Immobilisations corporelles | 28'332.43 | | 37'233.03 | |
| Total actifs immobilisés | 28'332.43 | | 37'233.03 | |
| Total actifs | 257'914.46 | | 304'540.97 | |
| Engagements | 3'056.86 | | 1'110.00 | |
| Passifs de régularisation | 11'292.30 | | 10'161.27 | |
| Capital étranger à court terme | 14'349.16 | | 11'271.27 | |
| Fonds EMINED / SOHRAM | 80'207.94 | | 79'390.12 | |
| Capital des fonds | 80'207.94 | | 79'390.12 | |
| Capital non affecté | 99'345.86 | | 141'809.00 | |
| Capital affecté | 64'011.50 | | 72'070.58 | |
| Capital de l'organisation | 163'357.36 | | 213'879.58 | |
| Total passifs | 257'914.46 | | 304'540.97 | |

Portrait express

L'ACAT-Suisse...



est une organisation de défense des droits humains; l'association a été fondée en 1981 et a son siège à Berne



est portée par l'engagement de ses 998 membres (au 31.12.2025, contre 1039 en 2024), des groupes ACAT et du travail bénévole



est financée par environ 1350 personnes, paroisses et institutions ecclésiastiques



est membre de l'organisation faitière FIACAT, qui représente 29 ACAT nationales auprès d'institutions telles que l'ONU et le Conseil de l'Europe
→ Fédération internationale des ACAT, www.fiacat.org



est membre de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains et participe à plusieurs de ses groupes de travail



est exonérée d'impôts et certifiée Zewo; cette certification atteste d'un usage des dons conforme au but de l'ACAT, économique et performant

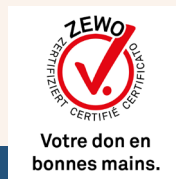
MISSION ET BUTS

Organisation de défense des droits humains, l'ACAT-Suisse a été fondée en 1981 sous le nom d'**Action des chrétiens pour l'abolition de la torture**.

Aujourd'hui, l'ACAT-Suisse s'engage au moyen d'appels urgents, d'actions thématiques, d'activités de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de **l'abolition de la torture et de la peine de mort dans le monde entier**. Elle lutte également contre les disparitions forcées. Elle fonde son action sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948: «Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants», et sur les conventions et protocoles qui en découlent. L'ACAT-Suisse est une organisation non gouvernementale indépendante de tout État, de tout parti politique et de toute institution religieuse.

Les membres de l'ACAT s'engagent également par conviction chrétienne pour la dignité humaine et la vision d'un monde sans torture ni peine de mort. Certains portent cette préoccupation dans leurs prières.

Faire un don avec TWINT:



ACAT-Suisse • Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44
www.acat.ch

info@acat.ch

IBAN: CH16 0900 0000 1203 9693 7 • BIC: POFICHBEXXX

 facebook.com/ACATSuisse

 instagram.com/acat_ch